



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 mars 2007

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 6/03/2007

Reçu en Préfecture le :

D - 20070081

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 5 mars Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 16h45*), M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Jean-Marc GAUZERE, Mme Christine CHARRAS, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jacques COLOMBIER,

Politique d'aide de la ville de Bordeaux. Logements locatifs en acquisition. Amélioration subvention de la ville à la SA D'HLM l'Habitation Economique. 158 rue Sainte Catherine. Autorisation. Décision.

M. Michel DUCHENE Adjoint au Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a décidé le 24 Juin 1996, dans le cadre de l'article L 431-1 du Code de l'Habitation et de la Construction, d'accorder une aide financière, pour la création de logements sociaux aidés par l'Etat, dans des opérations acquisition-amélioration .

Par délibération D 20000158, en date du 27 Mars 2000, elle a redéfini les règles d'attribution de cette subvention selon le type et la taille des logements de manière à adapter l'offre aux besoins des familles, à savoir :

3 048,98 Euros – (20 000 F) pour un type 3	(surface minimale 54 m2)
3 811,23 Euros – (25 000 F) pour un type 4	(surface minimale 66 m2)
4 573,47 Euros – (30 000 F) pour un type 5	(surface minimale 79 m2)

Il est proposé, après examen du dossier, d'accorder une aide de la Ville à la SA D'HLM L'HABITATION ECONOMIQUE pour l'opération sise à Bordeaux :

158, rue Sainte-Catherine

Cette opération porte sur l'acquisition-amélioration de 3 logements (1T3 - 2T4).

Calcul de l'aide de la Ville :

- La participation plafonnée de la Ville s'élève à :
- 1 logement x 3.048,88 € = 3.048,88 €
- 2 logements x 3.811,23 € = 7.622,46 €

soit un total de 10.671,34 €

Il est proposé une aide de la Ville à hauteur de 10.671,34 €

Le versement de la subvention de la ville interviendra sur présentation de :

- l'état récapitulatif des factures visées par le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre.
- le certificat d'achèvement conforme des travaux délivré par la D.D.E.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à,

- décider de la participation de la Ville au titre de la création de logements en acquisition-amélioration pour cette opération à hauteur d'un montant total de 10.671,34 €uros dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville sur la sous-fonction 72 – nature 2042.
- créditer l'OPAC AQUITANIS de la somme de 10.671,34 €uros sur présentation de l'état récapitulatif des factures visées par le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre et du certificat d'achèvement conforme des travaux délivré par la D.D.E.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 5 mars 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE

